



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 24 juillet 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à candidature au poste de lieutenant de louveterie

La Direction Départementale des Territoires de l'Allier engage une procédure de recrutement de deux lieutenants de louveterie, agents bénévoles chargés sous l'autorité de l'administration de la régulation et de la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Les secteurs géographiques potentiellement concernés sont les cantons de Vichy, Cusset, Le Mayet-de-Montagne et Hérisson.

Les conditions à remplir, pour pouvoir candidater, sont les suivantes :

- être de nationalité française,
- résider dans le département ou un canton limitrophe,
- être âgé de moins de 75 ans,
- jouir de ses droits civiques,
- disposer d'une bonne condition physique, compatible avec les fonctions de lieutenant de louveterie,
- être titulaire d'un permis de chasse depuis au moins 5 ans.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser un dossier à la DDT, Service environnement, 51, boulevard Saint-Exupéry, BP 110 03403 YZEURE CEDEX, avant le 25 août 2012, cachet de la poste faisant foi. Ce dossier doit contenir :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- un curriculum vitae,
- une copie de la carte d'électeur,
- un certificat médical attestant d'une condition physique compatible avec les fonctions de lieutenant de louveterie,
- une copie du permis de chasse,
- un engagement par écrit à entretenir, à ses frais, soit un minimum de 4 chiens courants créancés dans la voie du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage,
- une lettre de motivation justifiant, entre autre, des compétences cynégétiques requises pour la fonction.

Le recrutement sera réalisé après examen des dossiers et, éventuellement, entretien individuel. Il sera, notamment, vérifié la compétence cynégétique, l'aptitude à l'action, au commandement et à la diplomatie, la disponibilité, la capacité à rédiger des rapports techniques et à rendre compte.

Contact :

DDT/Service environnement/Bureau domaine fluvial, forêt et faune sauvage

Tél 04 70 48 77 71